

# LES INSTANCES REPRESENTATIVES DES USAGERS – 2015/2018

## Le Conseil de Vie Sociale (CVS)

Instance créée par la loi du 2 janvier 2002 pour les établissements du secteur social et médico-social

L'objectif est de « mettre autour de la table » l'ensemble des acteurs impliqués dans la vie des établissements, en plaçant au cœur du dispositif la personne accueillie dans l'établissement. Le CVS rassemble donc différents acteurs et c'est sa force et sa richesse : représentants des usagers, représentants légaux (tuteurs) et représentants des familles, directeur de l'établissement et représentants du personnel, représentant de l'association gestionnaire, ...

C'est un lieu privilégié d'échanges, de dialogues, de consultations et de résolutions des difficultés, dans un champ d'intervention précisé par le texte de la Loi.

- Un lieu de réponses aux préoccupations de toutes les familles de l'établissement qui peuvent poser leurs questions et être interrogées.
- Un lieu où sont organisées des rencontres thématiques avec tous les parents, des fêtes pour les familles et les résidents, des visites d'établissements...
- Un lieu de propositions pour le mieux-être des usagers...

### **Membres élus :**

#### Représentants des résidents :

Mlle DELARUELLE Françoise  
M Romuald Constantin

#### Représentants légaux des résidents et les familles :

Mme GUILLOUARD  
Mme CASTILLO

#### Représentants du personnel :

Mme TESSE Danièle  
Mme Céline Apollinaire  
M Franck BERTHELOT  
Mme Géraldine JURET

### **Membres de droit :**

#### Représentants de l'établissement :

M Patrice BOURDAIS, Administrateur  
Mme Florence COTINAT, Directrice

#### Représentant de la commune de Précigné :

Adjointe Services sociaux, Mme FULMALLE

*Ce n'est qu'au travers de ce que vous exprimez que l'établissement peut véritablement connaître vos besoins et vos attentes et décider des mesures qui pourront y répondre. Que vous soyez satisfait ou non, il est donc très important que nous le sachions. Aidez-nous à progresser !*